

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 07 JANVIER 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 11H00**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17/12/2019

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social – Activités 2020 du service social
3. Service social – Prestation de services uniforme du service social
4. Service social – Prestation de services uniforme de l'Initiative locale d'accueil
5. Service social – Soutien de l'Agentschap Inburgering & Integratie, l'agence flamande de l'intégration, dans le cadre de la mise en place de la politique d'intégration

L'administration locale de Wemmel va collaborer avec l'Agentschap Integratie & Inburgering afin de mettre en place à Wemmel une politique d'intégration sur mesure.

6. Service social – Fixation du montant du pécule de vacances 2020 pour les personnes âgées placées

7. Service social – Fixation des barèmes pour l'intervention dans les garanties locatives en 2020
8. Service social – Actions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile en faveur des groupes cibles vulnérables
9. Service social – Notification concernant le Fonds pour la lutte contre les expulsions

Le Bureau permanent prend connaissance du rôle du CPAS dans le cadre du Fonds pour la lutte contre les expulsions à partir du 01/06/2020.

C. AUCUNE CLASSIFICATION CHOISIE

10. Notification des décisions du directeur général faisant fonction
11. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
12. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
13. Service social - Autre assistance
14. Service social - Droit à l'intégration sociale
15. Service social - Salaire vital équivalent
16. Service social - Initiative d'accueil local
17. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
18. Service social - Emploi article 60§7
19. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
20. Service social - Bureau de location sociale
21. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale

Le président - CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .